

# L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)



## Cameroun



*Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués ni à la CE, ni aux institutions.*

*Le document est présenté dans une édition simple, pour un unique souci de style et de clarté.*

## Table de matières

1. Introduction et contexte general .....	3
2 Les moteurs du changement et leurs implication sur le secteur forestier .....	8
2.1. Changements socio-économiques.....	8
2.2. Performances économiques globales.....	9
2.3. Changements politiques et institutionnels .....	11
2.4. Faits nouveaux dans le secteur agricole.....	12
2.5. Le développement industriel .....	12
2.6. Faits nouveaux dans les infrastructures et les communications .....	13
2.7. Libéralisation du commerce .....	13
2.8. Changements des politiques forestières.....	13
2.9. Progrès technologiques dans le secteur des forêts.....	13
2.10. Tendances de l’investissement dans le secteur des forêts .....	14
3. Le secteur forestier en 2020.....	14
3.1. Etat des forêts et des plantations.....	14
3.2. Conservation de la biodiversité et fonctions de protection des forêts .....	15
3.3. Situation de l’offre et de la demande de bois .....	16
3.4. Implications sociales et économiques.....	16
4. Faciliter le changement, que faut-il faire? .....	17
4.1. Facteurs cruciaux .....	17
4.2. Types de changements requis .....	18
4.3. Rôles et responsabilités des divers organismes .....	18

## 1. Introduction et contexte general

La crise économique qui a sévit au Cameroun comme dans plusieurs pays d'Afrique ans les années 90, a amené le Gouvernement camerounais en partenariat avec le FMI (Fonds Monétaire International) à mettre en place le PAS (Programme d'Ajustement Structurel). Ce PAS prévoyait la réalisation d'un certain nombre d'actions gouvernementales entre autres : le redressement du train de vie de l'Etat, la restructuration de plusieurs secteurs des activités économiques telles que les banques et les assurances. C'est dans cette mouvance et avec le climat de stabilité socio-politique du Cameroun, que l'Etat a mis en œuvre un programme de lutte contre la pauvreté, programme qui cadre avec les exigences de Bretton Woods. Ce programme devait permettre au Cameroun, avec le concours du FMI, de mettre en place des actions visant un redressement économique. Le secteur forestier n'était pas du reste. C'est ainsi qu'il y a eu plusieurs réformes qui ont abouti à des résultats positifs. C'est le secteur qui fera l'objet de notre étude, commandée par la FAO et d'autres partenaires dans le cadre du processus FOSA dont il est question de faire une prospection dans un horizon 2020.

### Objectifs de l'étude

La présente étude d'intéresse au secteur forestier. Il vise à partir de la situation actuelle qui prévaut en matière de =gestion des forêts, à faire une projection sur 20 ans, tout en examinant les moteurs de changements qui influenceront sur le secteur..

### Contexte du secteur forestier

#### Contexte général

Le Cameroun, l'Afrique en miniature, est un pays où l'on retrouve tous les types floristiques de l'Afrique. Il couvre une superficie de 47.500.000 ha comprenant 22.000.000 ha de forêts, et le reste étant occupé par d'autres formations végétales.

Le Sud du Cameroun est occupé par une forêt dense humide sempervirente (à côté de la mer), et en progressant vers le Nord, l'on traverse les forêts décidues et semi-décidues, jusqu'à la latitude 4°50' où commencent les savanes péroforestières suivies des autres savanes. Les forêts du Cameroun se situent au Sud du parallèle 6°30' latitude Nord. Toutes ces formations se terminent par des steppes dans la région septentrionale du pays au 13è degré de latitude Nord.

Dans la partie forestière (Sud), le climat est composé de 4 saisons: 2 saisons humides et 2 saisons sèches bien réparties dans l'années. Dans la partie sahélienne, l'on retrouve 2 saisons: une saison humide et une saison sèche.

### Contexte environnemental et biodiversité

La variation floristique du Cameroun lui confère automatiquement une variation faunique et une variation édaphique adaptée. Ceci confère au Cameroun une biodiversité particulière avec la présence de certaines espèces exterminées ou rares ailleurs, mais existantes au Cameroun telles que le Rhinocéros noir, le Lamantin, etc.

La flore camerounaise regorge au moins de 8.000 espèces de plantes supérieures. Cette richesse se caractérise également par sa diversité faunique. En effet, le Cameroun possède plus de la moitié des espèces d'oiseaux et de mammifères existant en Afrique (voir annexe : brochure). Outre les forêts montagnardes caractérisées entre autres par des espèces endémiques uniques au monde, d'autres types végétales existent tels que les forêts du Littoral et les forêts camerouno-congolaises. De par ses 2.500 espèces de plantes, mammifères et oiseaux sur 10.000 km<sup>2</sup> de couverture du sol, le Cameroun détient le nombre le plus élevé de plantes par unité de surface en Afrique Centrale. Une bonne partie de ces espèces se retrouve dans les forêts des plaines et les forêts du Littoral atlantique dans lesquelles l'on retrouve un nombre important de primates tels que les chimpanzés, les drills, les colobes et les gorilles des plaines. (Voir annexe (P. 10 GFW), P. 11 GFW)).

Les aires protégées classées par l'Etat camerounais occupent de nos jours 13,7% de la superficie camerounaise, soit une superficie de 6.496.500 ha (Voir annexe R.I., P. 12).

### Le contexte économique

La contribution économique de la filière bois s'est accrue ces dernières années. La politique forestière définie en 1995 visait une mise en valeur accrue des ressources forestières pour développer la contribution du secteur au développement économique national. De ce point de vue, les résultats sont significatifs: i) contribution accrue à la formation du PIB non pétrolier de 3,6 à 8,9% en 4 ans (96 à 2000), ii) part relative dans les exportations nationales qui augmente de 15% (96/97) à 27% (98/99). Ces évolutions s'expliquent tant par une part croissante de produits transformés que par une augmentation de la valeur unitaire moyenne des produits exportés.

La production de bois de feu a quasiment doublé en 10 ans. Elle était estimée à environ 67.000.000 m<sup>3</sup>/an entre 76 et 86 contre près de 12,200.000 de m<sup>3</sup> en 98, soit 4 fois la production de bois d'œuvre.

Les activités d'exploitation forestière, de transformation du bois et du transport ont employé 34.000 personnes en 96. En l'an 2000, on compte 55.000 personnes travaillant dans ce secteur si l'on prend en compte les emplois indirects.

Les recettes fiscales se sont accrues de 24 milliards de FCFA en 95/96 à 40,8 milliards en 97/98. Elles ont ensuite baissé à 27,2 milliards en 99/00.

### L'exploitation forestière

Le domaine national camerounais est constitué des chantiers d'exploitation forestière qui peuvent être, soit des UFA (Unités Forestières d'Aménagement), soit des ventes de coupe, soit des récupérations de bois.

Le Ministère de l'Environnement et des Forêts, dans sa stratégie de mise en œuvre des attributions des titres d'exploitation, s'est fixé une base de potentiel de production des forêts qui est de 15 m<sup>3</sup>/ha dans le domaine forestier permanent et de 5 m<sup>3</sup>/ha dans le domaine forestier non permanent. Selon le plan de zonage méridional, le domaine permanent du secteur forestier comprend une superficie de 8,9 M ha contre 5,1 M ha pour le domaine non

permanent. Ce domaine permanent est constitué des forêts de production (6 M ha), les aires protégées (2,6M ha) et les forêts communales (0,3 M ha).

Les résultats de la planification de l'attribution des UFA faite par le MINEF en juin 2000 révèlent que des 6M° ha des forêts permanentes, les 3 concessions ) attribuer ont été effectivement attribuées en 1992/1993, 23 en 97/98 et 21 concessions sur les 36 prévues ont déjà été attribuées au cours de l'année 2000/2001, soit un total de 47 concessions pour une superficie de 3.875.135 ha. Dès lors, la superficie restante, c'est-à-dire 1.104.753 ha, devra être attribuée dans les deux prochaines années. Il va s'en dire qu'en 2003, il n'y aura plus de concessions forestières à attribuer. (Voir annexe P. 18 et 19 RI). Le taux de déforestation au Cameroun estimé par la FAO est de 0,6%/an. (Voir annexe, P. 18, 19, 22 FAO).

### L'utilisation des produits forestiers ligneux

Les produits forestiers ligneux issus de l'exploitation forestière connaissent deux destinations:

Grumes exportées;

Grumes sciées au Cameroun. Après sciage sur place, on obtient des avivés 1<sup>er</sup> choix qui sont exploités et le 2<sup>e</sup> choix qui est artisanal localement. Dans ce 2<sup>e</sup> choix, il y a le bois d'œuvre, l'artisanat, le bois de service et le bois de feu. Pour les arbres de petit diamètre, on obtient le bois de service, l'artisanat, le bois de feu et les copeaux (utilisation ménagère, fermes, remblayage des marécages).

### Utilisation des produits forestiers non ligneux

Il existe une gamme de produits forestiers non ligneux. Ce sont: *Pygeum africanum*, *Gliphona simplicifolia*, *Tabernante iboga*, *Cinchronana succirubra*, *Strophantus gratus*, *Voacanga africana*, *Rauwofia vomitaria*, *Yohimbé.*, *Okok* ou *Eru*, *Pebé*, *Andoh*, *Kola*, *Bitter Kola*. Tous ces produits sont commercialisés au Cameroun. Certains sont exportés tels que l'*Okok*. D'autres sont utilisés dans les usines de fabrication des produits médicinaux tels que *Pygeum Africanum* et le *Yohimbé*.

L'exploitation de ces produits doit faire l'objet de l'obtention d'un titre d'exploitation en fonction de l'attribution des concessions et des autres permis.

### Les inventaires

L'ONADEF a entre autres comme tâches d'effectuer les inventaires au Cameroun. Pour cela, il s'est équipé d'un Centre de Télédétection de cartographie forestière. Ce Centre a établi une cartographie méridionale et la zone périforestière correspondant aux phases 6 et 7 de l'inventaire national. Mais l'attribution des concessions non couvertes par les inventaires montre que les décideurs ne trouvent plus important de continuer les inventaires. Sur les 18 concessions forestières attribuées en 1996, 10 inventaires d'aménagement sont disponibles à ce jour (taux de sondage: 0,5 ou 1%) et un est en cours.

### Régénération forestière

Cette tâche revient à l'ONADEF qui continue un travail commencé par l'Administration coloniale. Elle est couplée à la vulgarisation sylvicole. A ce jour, 7.000 paysans ont été formés en 5 ans, soit 14.000 paysans/an. En 1992 et 1996, 6.700.000 plants d'arbres forestiers ont été produits dans le cadre de l'appui aux communautés et aux privés. De 1996 à 1999, 1.130.000 plants ont été produits et reboisés par les populations. Pour l'action de stabilisation et d'intensification des activités agroforestières et de reboisement en dehors des anciens projets sous financements extérieurs, 6 pépinières centrales ont été remises à l'état. Une pépinière villageoise a été créée. A nos jours, en zone forestière, les plantations en régie réalisées par l'ONADEF ont une superficie de 1.140 ha (répartis sur 18 sites), soit en moyenne 190 ha/an depuis 6 ans très loin des objectifs de régénération de 2.500 ha/an prévus par la politique forestière.

Concernant les plantations en savane humide, les réalisations s'élèvent à 1.400 ha en 6 ans, soit 235 ha/an pour un objectif de 13.500 ha/an. Pour la savane sèche, il s'agit de 700 ha, soit 115 ha/an pour un objectif de 1000 ha/an.

Les réalisations totales en régie se situent donc entre 10 et 20% des objectifs (sous réserve de la qualité réelle de ces réalisations).

#### Lutte contre la désertification

En vue de lutter contre la désertification dans la zone septentrionale, plusieurs réalisations ont été faites par l'ONADEF: 123 foyers améliorés, 12 km de brise-vents, 49 puits, 41 biefs, 1 marre, 14 micro barrages.

Il y a un projet de lutte contre la désertification avec un Point Focal qui coordonne toutes les activités sur le terrain.

#### Bureaux d'études

Comme bureaux d'études, l'ONADEF a réalisé des directives d'aménagement, l'inventaire du Pygeum, les projets pilotes d'aménagement ou de recherche sur le Teck et l'Iroko, la cartographie conventionnelle et numérique. 850.000 ha d'inventaires d'aménagement pour 10 concessionnaires et autant pour les projets propres et extérieurs, 8 des 11 plans d'aménagement disponibles aujourd'hui.

Il existe 38 bureaux agréés aux inventaires dont 26 inactifs et 6 disposant des compétences suffisantes, mais partielles.

#### Promotion du bois

Il existe au Cameroun un Centre de Promotion du Bois qui forme 10 personnes par an. De même, il existe une filière bois ans les lycées techniques situés ans les zones forestières, une filière technologique du bois à l'Ecole Supérieure de Polytechnique (Université de Yaoundé I).

Plusieurs CETIC (publics et privés) et SAR comprennent au moins une filière menuiserie et des centres privés de bois, menuiserie et d'artisanat.

## Aménagement forestier

11 plans d'aménagement portant sur 11 UFA sont disponibles au Cameroun.

A ce jour, l'ONADEF est le bureau d'études le plus outillé en aménagement forestier au Cameroun. IL a réalisé 8 plans. Il est à noter que ces 11 plans d'aménagement sont ceux du 1<sup>er</sup> lot des concessions attribuées depuis 1998, soit 11 sur 15 UFA. Des 18 concessions restantes, seuls 3 plans sont prévus. Trois ans après leur attribution, tous les plans d'aménagement ne sont donc pas encore disponibles.

## Formation, recyclage et recherche

Plusieurs centres et instituts de formation assurent la formation et le recyclage des cadres et techniciens dans le domaine de la foresterie au Cameroun. Nous citons au premier plan la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang à travers le Département de Foresterie. Cette faculté forme des ingénieurs des Eaux et Forêts et des Techniciens en agroforesterie. De même, l'Ecole des Eaux et Forêts de Mbalmayo, l'Ecole de Faune de Garoua, forment des techniciens en forêts et faune.

## L'exploitation forestière

### Forêts communautaires et communales

La situation des forêts communautaires au 30 janvier 2001 se situe comme suit:

- 7 forêts communautaires attribuées ;
- 4 dossiers en cours de réservation ;
- 52 dossiers avec les forêts réservées ou ayant reçu un accord de principe du MINEF ;
- 14 plans simples de gestion approuvés, 4 rejetés et 2 en étude ;
- 16 dossiers incomplets ;
- 12 dossiers rejetés avec des forêts sollicitées dans le domaine permanent (Voir annexe).

Au total, les forêts communautaires couvrent une superficie de 302.574 ha dont les dossiers sont effectivement au niveau de la Cellule de Foresterie Communautaire du MINEF.

S'agissant des forêts communales, quatre demandes sont en cours, mais une seule est au stade de l'approbation de la demande de classement pour 16.000 ha (dont 15.014 ha pour la production, 7,60 ha pour l'agroforesterie et 4,66 pour la recherche).

### Forêts montagnardes

Au Cameroun, les forêts montagnardes font l'objet des projets financés en grande partie par les bailleurs de fonds étrangers. Ces de Mont Okou, Mont Cameroun, Mont Kouké. Une réflexion est en cours sur les programmes pour la recherche sur les plantes et ses œuvres : cas de *Anysthoclodus Koropensis* qui soignerait le SIDA.

## Mangroves

L'exploitation des mangroves se fait pour la construction des cases des pêcheurs et pour fumer les poissons. Plus de 90% des exploitants des mangroves sont des expatriés venant de l'Afrique de l'Ouest.

## Cadre politique et institutionnel

La politique forestière du Cameroun a été élaborée en 1980. cette politique a abouti à la création du Ministère de l'Environnement et des Forêts en 1992 qui jadis relevait du Ministère de l'Agriculture, et l'adoption en 1994 d'une nouvelle loi (N° 94/01 du 14 janvier 1994). C'est en 1995 que le PAFN (Plan d'Action Forestier National) a été élaboré sur la base du PAFT (Plan d'Action Forestier Tropical) élaboré bien avant la politique.

Le Ministère a connu deux réformes et son organigramme comporte entre autres:

- La Direction des Forêts qui a éclaté en donnant naissance à la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers;
- Le Secrétariat Permanent à l'Environnement qui, avant, était la Direction de l'Environnement.

Le Plan d'Action d'Urgence (PAU) a été élaboré en 1999 sur la base du PAFN. Ce PAU retrace les grands thèmes entrepris et à entreprendre par le MINEF à savoir:

Conservation de la biodiversité;  
Lutte contre le braconnage;  
Gestion rationnelle des produits forestiers non ligneux;  
Classement des UFA;  
Assainissement des titres et données d'exploitation forestière;  
Foresterie communautaire;  
Fonctionnement du MINEF;  
Coordination intersectorielle.

## **2 Les moteurs du changement et leurs implication sur le secteur forestier**

### 2.1. Changements socio-économiques

La population camerounaise est estimée en 1997 à 14.297.617 habitants avec un taux de croissance annuelle de 2,8% (Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 1997). Il va s'en dire qu'en 2000, cette population est estimée à 15.498.617 habitants.

A l'an 2020, cette population sera estimée à 24.177.842 habitants.

Le taux d'urbanisation en 1987 est estimé à 47,2% et en 1997, il est de 37,8%. Nous pensons qu'à partir de cette baisse, ce taux sera davantage faible dans les deux décennies à venir, ceci s'explique par l'urbanisation, la modernisation et les investissements de plus en plus orientés vers les campagnes et les zones rurales.

L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique  
(FOSA)  
Cameroun



Le revenu ne devra pas connaître des changements importants ; car la mise en place des investissements et des industries devra permettre à la population de trouver des moyens pour subvenir à leurs besoins essentiels, soit par des emplois temporaires ou permanents qu'elle trouvera, soit par la création par elle-même des micro-entreprises génératrices d'emplois.

En 1997, 50% de la population camerounaise est pauvre avec un revenu de moins de 148.000 FCFA/an/personnes adultes. Le Gouvernement, soucieux de cette situation, a exprimé sa volonté à lutter contre cette pauvreté en mettant en place un programme national de lutte contre la pauvreté. Cette volonté constitue un des résultats de l'élection du Cameroun comme «Pays Pauvres Très Endettés». La lutte contre la pauvreté se traduit au concret par la promotion des petits projets bénéfiques pour les populations directement concernées par la pauvreté.

A travers cette concrétisation des actions gouvernementales, nous aboutirons dans les 20 ans à venir à une meilleure distribution du revenu.

Le secteur de l'éducation qui comptait près de 2,6 millions d'élèves et 42.000 étudiants en 1996/1997, a connu une croissance de 7% du nombre d'élèves et 43% du nombre d'étudiants entre 1989 et 1995 avec le développement des universités. Le nombre devra davantage croître avec le développement d'infrastructures et la croissance démographique.

L'une des conséquences liées à cette croissance est le chômage et la quête d'emploi. En effet, le taux de chômage en 1996 (1<sup>er</sup> trimestre) est de 35% pour les deux sexes et plus de 47% pour les filles actives. Avec ce programme du Gouvernement de lutte contre la pauvreté, et la création de plus en plus importante des industries, ce taux de chômage devra considérablement baisser, d'autant plus que le secteur informel (estimé à 85% des actifs en 1996), sera développé.

Le domaine de la santé connaîtra une amélioration au regard du budget qui lui est alloué (30% en hausse en 1997 et 1998). Les indicateurs du développement social ci-haut énumérés constituent entre autres les appréciations venant des institutions de Bretton Woods concernant la gestion financière et économique du Cameroun.

## 2.2. Performances économiques globales

Le Cameroun a connu des performances économiques notoires vers la fin de la décennie 90. Ces performances sont :

- L'accroissement substantif du budget national avec la priorité dans les secteurs de la santé et l'éducation;
- La restructuration des banques a eu un impact positif dans l'économie. L'accès aux crédits d'investissement est effectif, ce qui n'était pas toujours facile avant;
- La restructuration des assurances a permis le dédommagement effectif des personnes sinistrées;
- La révision de la politique forestière a permis une meilleure valorisation des produits forestiers sur le plan économique. La part de ce secteur sur le PIB non pétrolier s'est accrue passant de 3,6 à 8,9% en 4 ans (de 1999 à 2000).

Le Cameroun a été élu à l'initiative des PPTE (pays pauvres très endettés). Grâce à cette élection, le programme de lutte contre la pauvreté engagé par le Cameroun a été renforcé. En effet, l'élection du Cameroun va permettre des conditions de financements des programmes sectoriels plus souples de la part des institutions de Bretton Woods. Dans le même sillage, le Cameroun a une partie de sa dette annulée de plus de 200 milliards de FCFA, reconvertible dans les investissements des micro-projets. Plusieurs paramètres ont favorisé cette élection. Entre autres, nous citons :

- Le programme de bonne gouvernance mis en place par le Gouvernement;
- Le programme triennal de restructuration économique (PTRE) mis en œuvre et suivi depuis 1997;
- Le programme de lutte contre la corruption;
- Le taux de croissance « économique estimé à 5%;

Les politiques de libéralisation ont favorisé une meilleure concurrence, l'accroissement des investissements et les rentrées des recettes publiques. De même, le désengagement de l'Etat de certains secteurs d'activités à travers sa politique de privatisation, a favorisé la baisse du taux de chômage et la création d'emplois.

Toujours dans le cadre de l'allègement de la dette, le Cameroun figure parmi les 34 pays sur 48 élus pour 8 ans par la loi AGOA (African Growth and Opportunity Act) des USA. Les critères ont été les suivants:

- La sécurité des Etats-Unis;
- Le respect des droits de l'homme;
- La lutte contre le terrorisme;
- La suppression des pires formes du travail des enfants;
- L'économie de marché;
- L'Etat de droit;
- La lutte contre la corruption;
- La protection des droits des travailleurs.

Les indicateurs économiques du développement au Cameroun ont connu des résultats positifs:

- Taux de croissance réelle: on est passé de 08,08% en 1982/1983 à 5% en 1999/2000;
- Le produit intérieur brut par habitant: ce PIB en 1989/1990 était de 327.398 FCFA. En 1996/1997, ce PIB était de 375.658 FCFA, il pourra être stable ans les deux décennies à venir;
- Le revenu par habitant: en 1989/1990, ce revenu était de 132.584 FCFA. En 1995/1996, il était de 341.475 FCFA;
- La balance extérieure des biens et services: de 123,76 millions de FCFA en 89/90, cette balance est montée à 280,33 millions de FCFA en 1994/95, hausse due à la dévaluation du franc CFA, et était de 271.188 millions de FCFA en 96/97.

Grâce à l'accord de la Banque Mondiale, le Projet de construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun sera exécuté. Sur le plan social, il va généré la création de plus de 3.000 emplois, sur le plan économique, sa contribution au budget national pendant les 30 années d'exécution

du projet sera de. De même, il permettra le développement du secteur du tourisme et des grands travaux (construction des routes, des écoles, des hôpitaux, etc.... Il permettra le développement de la zone portuaire de Kribi. Sur le plan environnemental, plusieurs aires protégées ont été créées ou sont en cours à l'instar des parcs nationaux de Campo-Ma'an et de Mbam et Kim.

L'augmentation du budget national est en partie due à la contribution de l'exploitation du pétrole brut qui, jadis, faisait l'objet des budgets annexes.

### 2.3. Changements politiques et institutionnels

Plusieurs réformes qui ont lieu sont en cours dans le secteur forestier en particulier, et le secteur agricole en général. Dans le cadre de la gestion participative ou de la gestion des forêts communautaires, le système de propriété a été revu. Les populations ont un droit de regard important dans la distribution des propriétés. Le nouveau système où les populations ont un point important dans les prises de décisions dans le cadre du droit de préemption dont le texte vient d'être signé par le Premier Ministre.

Le Ministre de l'Environnement et des Forêts a revu son organigramme, la revue institutionnelle de l'ONADEF (Office National de Développement des Forêts) est également en cours.

La loi forestière a permis de mettre en place de nouvelles méthodes de gestion des forêts :

- L'instauration des concessions forestières à la place des licences forestières ;
- L'obligation de dresser les plans d'aménagement dans les concessions forestières et des plans simples de gestion dans les forêts communautaires et communales ;
- L'arrêt de l'attribution des ventes de coupe et des autorisations de coupe en vue de permettre une gestion plus durable des forêts ;
- L'accentuation des contrôles en forêts par l'Administration par la création des brigades provinciales, d'une brigade nationale et d'une brigade des brigades ;
- L'amélioration des relations entre l'Administration des forêts avec d'autres secteurs tels que les Forces de l'ordre et les transports surtout ferroviaires et la justice ;
- La mise en place du Plan d'Action d'Urgence (PAU) ;
- L'élaboration du plan de convergence des activités forestières des pays du bassin du Congo. Ce plan de convergence est le résultat des travaux d'experts lors de la préparation de la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale sur la Gestion et la Conservation des Forêts du Bassin du Congo. Cette Conférence fait suite au Sommet des Chefs d'Etats tenu en mars 1999.

Dans le cadre de la gestion transfrontalière des ressources forestières, une Convention a été signée appelée «Convention de la Trinationale de la Sangha». Elle devra permettre une gestion commune de 3 aires protégées situées dans trois pays limitrophes à savoir: le Cameroun, la RCA et le Congo Brazzaville.

## 2.4. Faits nouveaux dans le secteur agricole

Le secteur agricole est dominé par les cultures de rente telles que le cacao, le café, le coton, la banane. Environ 70% de la population camerounaise se consacrent aux activités agropastorales qui contribuent pour 32% au PIB. Le secteur agricole a bénéficié d'un programme élaboré depuis 1990 par le Gouvernement (Ministère de l'Agriculture) et financé en partie par la Banque Mondiale ; il s'agit du PNVA (programme National de Vulgarisation Agricole). Ce programme apporte un soutien technique et/ou financier aux agriculteurs en matière de vulgarisation. Dans la partie septentrionale du pays, l'agriculture n'est pas développée du fait de l'avancée du désert. Cette désertification a poussé les populations à s'installer dans les aires protégées pour pratiquer l'agriculture ; ceci provoque des conflits permanents entre les populations et les gestionnaires des aires protégées. Plusieurs aires protégées, notamment les ZIC (Zones d'Intérêt Cynégétique), n'existent que de nom, les plantations agricoles les ayant envahi.

Dans la partie méridionale, l'élaboration du plan de zonage contourne cet antagonisme où des zones sont allouées aux pratiques agro-forestières, d'autres aux forêts de production et forêts communautaires, etc.

La conséquence directe liée au faible développement agricole au Nord-Cameroun est les pénuries alimentaires. On estime à 100.000 tonnes de déficit alimentaire, déficit favorisé par les exportations vers les pays voisins, surtout des céréales.

## 2.5. Le développement industriel

Les industries au Cameroun connaissent un essor depuis la reprise de la croissance. Elles se sont développées dans les secteurs alimentaire, textile, forestier, minier, agricole, etc. leur développement demande de la matière première, tel que le coton pour les textiles, les produits agricoles, les minerais, les métaux. Par conséquent, la demande en certains produits tels que les produits agricoles et les minerais devra favoriser, soit l'extension de l'agriculture au détriment de l'espace forestier, soit la déstabilisation de l'environnement par l'extension des minerais.

La consommation d'énergie dans la partie septentrionale du pays influe sur les forêts. Du fait de la désertification, le bois d'énergie se fait de plus en plus rare, obligeant les populations à couper davantage du bois pour la production d'énergie dont elles ont besoin. Cette situation déstabilise davantage l'équilibre écologique. Toutefois, avec la mise en place du programme de lutte contre la désertification, plusieurs projets de reboisement sont supervisés sur le terrain en vue de la production du bois d'énergie. De même, l'ONADEF s'est fixé, dans le cadre de ses activités, l'objectif de planter des arbres. C'est depuis 1994 que ces arbres sont plantés avec un objectif de 1.000 ha/an et un pourcentage de 12% de réalisations.

Outre la dépendance des populations à l'égard des ressources en énergie de la biomasse, d'autres sources d'énergie existent et restent à développer. Parmi elles, nous citons le gaz produit au Cameroun, l'énergie éolienne, l'énergie hydrique ainsi que l'énergie électrique qui se développe davantage avec le programme d'électrification rurale actuellement en réalisation et la privatisation imminente de la Société Nationale d'Electricité du Cameroun (SONEL).

## 2.6. Faits nouveaux dans les infrastructures et les communications

Plusieurs infrastructures ont été construites. D'autres sont en cours de réalisation, tant dans le secteur du transport, de la communication que de l'immobilier. Nous citons:

- Le bitumage de plusieurs axes routiers, notamment la transafricaine qui relie le Gabon et la RCA en passant par le Cameroun;
- La construction récente de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen;
- L'extension du terminal du port de Douala;
- La création de plusieurs écoles primaires, lycées et universités pour permettre un rapprochement entre l'élève ou l'étudiant à l'établissement scolaire et/ou universitaire.

Dans le domaine de la communication, le Cameroun est connecté au monde à travers le réseau Internet déjà effectif. De même, la libéralisation et la privatisation du secteur de la téléphonie a permis le développement rapide de la téléphonie mobile. Le secteur de l'audio-visuel a été récemment numérisé, avec la possibilité de diffusion des émissions radio et télé par satellite.

## 2.7. Libéralisation du commerce

La libéralisation du commerce est la suite logique de la politique de désengagement de l'Etat dans la gestion des affaires courantes de la société. Elle a permis à la société civile et aux opérateurs économiques de fixer eux-mêmes la loi du marché. Toutefois, la liberté donnée aux opérateurs économiques leur a provoqué certains phénomènes tels que la montée de l'inflation et des pénuries des produits, d'où le rôle de régulateur que jouent les pouvoirs publics dans le commerce.

## 2.8. Changements des politiques forestières

La politique forestière élaborée en 1992 a permis de mettre en place une nouvelle loi forestière en 1994. Les grandes innovations sont la notion de gestion participative, les concessions forestières, le domaine permanent (forêts de production, réserves forestières et forêts communales), et le domaine non permanent (les forêts communautaires et les zones banales); l'arrêt d'exportations des grumes, la conservation de la biodiversité. De même, la revue institutionnelle du MINEF a été opérée pour rendre efficaces les actions gouvernementales.

Dans un souci de gestion commune de gestion des forêts dans le Bassin du Congo, le sommet des Chefs d'Etat de mars 1999 a permis de mettre en place des politiques harmonisées des pays d'Afrique Centrale en matière de gestion des forêts. Cette harmonisation a abouti à l'élaboration du plan de convergence.

## 2.9. Progrès technologiques dans le secteur des forêts

Avec l'arrêt des exportations des grumes, le secteur a connu un progrès technologique avec le développement industriel. Ainsi, l'investissement dans la construction de nouvelles usines ou

le rachat d'usines existantes, a été important. Jusqu'en 1999, 66 usines ont été construites avec une capacité de transformation de 2.679.000 m<sup>3</sup> (CERNA, 1999, p. 5,6). (Voir annexe).

## 2.10. Tendances de l'investissement dans le secteur des forêts

Avec l'arrêt des exportations, les investissements vont porter sur la construction de plusieurs usines de déroulage et quelques usines de tranchage. Les usines les plus récentes n'ont pas encore entièrement parcouru leur courbe d'apprentissage, ainsi, sans investissement supplémentaire, elles devront augmenter le rendement matière et la productivité du travail et du capital.

Avec le taux de taxe à l'export élevé, les investisseurs seraient incités à réaliser de nouveaux investissements pour deux raisons:

- soit pour augmenter le rendement matière (36% pour le cas d'un atelier de menuiserie industrielle et 32% pour le cas des scieries simples) (CERNA, 1999);
- soit pour augmenter la productivité du travail : cas d'une scie de tête plus rapide.

## 3. Le secteur forestier en 2020

### 3.1. Etat des forêts et des plantations

La surface sous-forêts ayant de nos jours 22.000.000 ha, cette surface forestière sera maintenue d'ici 20 ans, ceci grâce à la politique de gestion de plus en plus durable mise en place par le Cameroun.

Toutefois, le couvert forestier devra changer de même que le volume d'arbres sur pieds. Du fait de la récolte d'essences destinées à la commercialisation, la composition floristique ne sera plus la même aujourd'hui. La FAO a fixé le taux de déforestation au Cameroun à 0,6% par an, soit 20.000 ha/an. Compte tenu :

- que la grande partie des forêts sont localisées dans la zone humide et de ce fait propice pour la croissance des arbres ;
  - que la forêt est une ressource renouvelable et de ce fait pourra se régénérer naturellement après exploitation ;
  - que l'ONADEF assure la régénération artificielle par la plantation d'arbres ;
- nous ne pouvons pas nous servir de ce taux pour déterminer la superficie des forêts qui ont disparu dans les deux décennies à venir.

Les forêts subiront une dégradation du fait de l'écrémage dans les exploitations. Ces forêts seront l'objet de l'exploitation des essences et de la création des exploitations agricoles. Toutes les forêts, qu'elles soient du domaine permanent ou du domaine à usage multiple, devront avoir un plan d'aménagement dont le suivi et l'application des critères d'aménagement permettront une gestion durable.

Le «Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production» et «les directives nationales pour l'aménagement durable des forêts naturelles» sont des documents mis à la disposition des gestionnaires et qui constituent des outils techniques indéniables dont leur application garantit l'aménagement durable des forêts.

La production du bois rond industriel estimée à 2.980.000 de m<sup>3</sup> en 1998 devra connaître une baisse d'ici l'an 2020 avec la possibilité d'obtenir le même volume dans 30 ans, qui est la durée de rotation prévue ans le cadre du plan d'aménagement.

Avec les réalisations actuelles et futures de l'ONADEF en matière de plantations d'arbres, les forêts plantées devront augmenter de superficie. La politique forestière ayant fixé un objectif de régénération de 2.500 ha/an en zone forestière, 50.000 ha devront être régénérées dans 20 ans. En zone de savane humide, avec un objectif de 1.500 ha/an, 30.000 ha de forêts seront régénérées. En zone de savane sèche, avec un objectif de 1.000 ha/an, 20.000 ha de forêts seront régénérées d'ici 20 ans.

Ce qui fait un total de 1 million d'hectares de forêts régénérées. Toutefois, avec un pourcentage de 10 à 20% des objectifs réalisés jusqu'à lors par l'ONADEF, on peut estimer la surface régénérée par l'ONADEF entre 100.000 ha à 200.000 ha dans 20 ans.

Les produits forestiers non ligneux, grâce aux inventaires actuellement en cours tels que les inventaires du Pygeum et aux études de filières, devront connaître une meilleure valorisation. Nous pensons qu'il devra avoir un changement de position dans la nature des produits et une bonne contribution au revenu et à l'emploi.

### 3.2. Conservation de la biodiversité et fonctions de protection des forêts

De nos jours, nous sommes à 13,7% d'aires protégées. Dans bientôt, nous serons à 15%. Dans 20 ans, ce pourcentage devra augmenter. 2,6 millions d'ha correspondent à la superficie des forêts qui feront l'objet d'un aménagement systématique pour les fonctions de protection. Cette superficie correspond à celle des réserves forestières.

#### *Modification des pratiques d'aménagement dans les forêts à vocation de production*

En vue d'assurer la conservation et la diversité biologique, il est utile d'appliquer les directives d'aménagement et le guide d'élaboration des plans d'aménagement de ces forêts.

#### *Gestion des parcs et éco-tourisme*

Il existera une cogestion nationale et internationale des aires protégées (interventions plus importantes des populations, administrations, projets).

#### *Etat des industries forestières*

Il y aura des scieries, des déroulages, des tranchages, des sciages transportables, une récupération très poussée pour reconstitution des pièces plus longues à partir des pièces courtes.

Les principaux produits seront:

- les débités;
- les plaquages et les contre-plaqués;
- des pièces collées, reconstituées, exemple: panneaux de particules, lamellés collés.

Les technologies seront moins polluantes et permettront une gestion durable de la ressource forestière.

Tous les marchés actuels avec accroissement du marché intérieur et des marchés africains seront desservis.

Parmi les industries actuellement existantes, celles qui devront survivre sont les industries les moins polluantes et les industries qui font de la récupération des produits. Toutes les autres sont appelées à disparaître à savoir : les industries polluantes, les industries qui ne font pas de la récupération.

S'agissant de la compétitivité, les industries qui appliqueront la politique du développement durable seront plus compétitives, car, elles auront un accès facile à la matière première (attribution des forêts). Il en est de même pour les avantages comparatifs.

### 3.3. Situation de l'offre et de la demande de bois

#### *Ampleur prévue du déficit/excédent des différents produits*

Que ce soit pour les bois ronds et autres produits, que ce soit pour le bois de feu et autres sources d'énergie, il y aura un déficit. Il faut prévoir une récupération plus poussée par les bois industriels, ainsi qu'une valorisation accrue des autres produits. Il faut prévoir la promotion d'autres sources d'énergie (énergies éoliennes, hydriques).

#### *Degré de dépendance à l'égard des importations pour couvrir le déficit*

L'offre en bois ronds et autres produits devra diminuer. Nous ne pourrions pas importer du bois, car de grandes sociétés peuvent fermer parce qu'elles n'arrivent pas à rentrer dans leurs dépenses, mais les nationaux peuvent continuer à exploiter localement.

### 3.4. Implications sociales et économiques

#### Contribution du secteur forestier au revenu et à l'emploi

L'enjeu dans le secteur forestier devra de stabiliser dans les 2 décennies avec la baisse des recettes fiscales, l'absence des concessions forestières à attribuer. Cette section ne sera plus sujet d'attraction. Les emplois seront stabilisés, voire réduits.

Autres fonctions sociales, y compris la sécurité alimentaire.

Il y aura plus de sécurité alimentaire pour ceux qui oeuvrent dans le secteur.



## Forêts et environnement

### Conservation de la biodiversité

La diversité biologique des forêts sera mieux conservée, tout le domaine privé sera aménagé, une bonne partie du domaine national sera aménagé également.

### Autres fonctions de protection des forêts

Les fonctions telles que les rôles des forêts du point de vue de la protection, les bassins versants, la dégradation de terre, la lutte contre la désertification, le stockage du carbone, seront mieux remplies car :

- La gestion participative sera mieux organisée;
- Les plans d'aménagement seront appliqués et suivis;
- Le contrôle sera plus accru et plus régulier;
- Les sanctions seront effectives, etc.

### Cadre institutionnel du secteur forestier

L'Administration forestière sera beaucoup plus en contact avec la ressource. A titre d'exemple dans le cadre de la gestion des forêts du domaine permanent, les concessions attribuées actuellement sous le statut d'UFA changeront de statut. Elles seront remplacées par des UTO (Unités Techniques Opérationnelles). Ces UTO seront gérées par un groupe de cadres et de techniciens avec à la tête de la structure, un Coordonnateur. Les services extérieurs actuels du Ministère, à savoir les délégations provinciales, joueront le rôle de «conseil d'administration». Dès lors, ce cadre institutionnel rénové demandera que le personnel du ministère augmente.

Le rôle du secteur privé et des communautés locales devra être porté sur l'utilisation durable des ressources afin d'améliorer la gestion forestière.

Au niveau de l'éducation et de la recherche, l'on assistera à la création des filières inhérentes à la foresterie, ainsi que des programmes de recherche. Exemple: création des établissements scolaires privés de foresterie.

## **4. Faciliter le changement, que faut-il faire?**

### 4.1. Facteurs cruciaux

- Le renforcement des capacités institutionnelles;
- Le respect des lois et des règlements, en particulier la lutte contre la corruption, l'indépendance du pouvoir judiciaire;

- La stabilité politique.

#### 4.2. Types de changements requis

##### 1)- *Changements politiques et institutionnels*

Mettre en place un plan d'aménagement du territoire qui satisfasse tous les secteurs sociaux ; Bien préciser les attributions d'une institution à une autre.

##### 2)- *Renforcement de l'investissement dans le secteur forestier*

Promotion des essences encore mal connues.

##### 3)- *Progrès technologiques*

- La récupération poussée du bois (usine et parc forêt)
- Le développement d'une industrie de production et de récolte des produits forestiers non ligneux pour une utilisation durable.

Pour renforcer tous les facteurs positifs, il faut que le personnel concerné soit motivé (salaires, primes, décorations, cadre vital, etc...). Pour atténuer les facteurs négatifs, il faut encourager les activités de la société civile (ONG, GIC, etc...).

#### 4.3. Rôles et responsabilités des divers organismes

- Le Gouvernement doit être ferme dans l'application de ses décisions;
- Le secteur privé doit renforcer leurs capacités d'intervention, ce qui entraîne qu'il doit être mieux organisé;
- Les ONG ne doivent pas seulement se contenter de dénoncer, mais entreprendre des actes concrets aux côtés des services publics;
- La société civile doit également agir comme les ONG;
- Les institutions donatrices doivent s'assurer de la faisabilité des projets financés par elles.

Au terme de cette étude, nous disons que le Cameroun a déjà véritablement amorcé des changements de ses politiques forestières qui garantissent une conservation et une gestion durable des ressources forestières. Ces politiques lui permettent d'avoir une vision à long terme de la situation future du secteur forestier et les actions et le cadre institutionnel, cadrent en droite ligne avec les scénarios futurs.